

Gestion des risques de prix et de revenu en production porcine : situation actuelle et perspectives

Christine ROGUET (1), Michel RIEU (2)

(1) Institut technique du Porc, Pôle Economie, La Motte au Vicomte, 35651 Le Rheu

(2) Institut technique du Porc, Pôle Economie, 34 Bd de la Gare, 31500 Toulouse

christine.roguet@itp.asso.fr

Gestion des risques de prix et de revenu en production porcine : situation actuelle et perspectives

Les risques affectant la production porcine sont nombreux et variés, mais le revenu des producteurs est principalement influencé par le niveau et la variabilité des prix du porc et des intrants. L'accroissement de l'exposition aux risques des producteurs conjugué à la baisse des soutiens publics rend nécessaire une meilleure prise en charge des risques à l'échelle du producteur, de la filière, des marchés et des Pouvoirs publics. Cette communication apporte des éléments de réflexion sur les outils de gestion des risques les mieux adaptés à la production porcine, existants ou à imaginer, à partir de l'étude critique du fonctionnement des dispositifs disponibles en France et en Amérique du Nord : épargne de précaution, caisses de régulation, marchés à terme, assurances, contractualisation, programmes publics de stabilisation du revenu, aides exceptionnelles. Face à la difficulté de concevoir des outils de gestion du risque de prix efficaces, notamment en l'absence d'aides publiques, on doit se demander qui est affecté par les fluctuations des prix au point de vouloir s'en protéger. Les dispositifs doivent être raisonnés en fonction des acteurs les mieux à même de les valoriser. Les groupements, à travers les fonds de mutualisation ou la contractualisation, ont un rôle déterminant à jouer. Quoi qu'il en soit, les politiques de gestion des risques ne remplaceront pas les politiques de soutien du revenu et sont impuissantes face à l'érosion des revenus sur le long terme. Là aussi l'organisation de la commercialisation doit jouer son rôle.

Risk management of price and income in pig production: present situation and prospects

Pig production is affected by various risks but producer income is mainly influenced by the level and variability of pig and inputs prices. The combination of an increase in farmers risk exposure and a drop in public financial support implies to improve risk management at producer, industry, market and government levels. This article provides thoughts on risk management tools, existing or to think up, that are really suitable for pig production. An analysis is undertaken from tools available in France and North America: saving sufficient liquidity, regulatory or mutual funds, future markets, insurances, contracts, public programs of income stabilization, catastrophe aids. To imagine efficient tools against price risk is very difficult, particularly without any public support. So the question is firstly to know who is so affected by price volatility that one wants to protect oneself against it. Tools have to be worked out according to the types of users that are the more able to take benefit from them. Though mutual funds and contracts cooperatives have a major role to play. Anyway, risk management is not equivalent to an income support policy and is ineffective against the long term income depreciation. On this topic too, commercial organisation is a way to explore.

INTRODUCTION

Alors que les soutiens publics à l'agriculture s'orientent à la baisse avec l'élargissement de l'UE, la réorientation des aides au profit du développement rural et les pressions de l'OMC, l'exposition des exploitants aux risques augmente. En porc, la volatilité des prix est accentuée par la libéralisation du commerce et l'affaiblissement des outils communautaires de régulation du marché. Enfin, le rétrécissement des marges et la spécialisation des activités amplifient la vulnérabilité des exploitations.

Ce constat justifie de réfléchir à une meilleure gestion des risques, à l'échelle du producteur, de la filière et des Pouvoirs Publics. A partir de l'étude critique des dispositifs disponibles en France et en Amérique du Nord, une réflexion est engagée sur les outils de gestion des risques les mieux adaptés à la production porcine, existants ou à imaginer.

1. MATÉRIELS ET MÉTHODES

Cette analyse des dispositifs existants ou à mettre en œuvre pour gérer les risques de prix et de revenu en production porcine s'appuie sur :

- une large revue bibliographique,
- des entretiens avec des chercheurs, experts, gestionnaires et utilisateurs de dispositifs, en France et au Canada lors d'un voyage d'étude (Roguet et al., 2005),
- une analyse des données résultant du fonctionnement du Marché à Terme du porc à la Bourse de Hanovre (*Wareterminbörse Hannover*) : évolution des prix, du nombre des contrats et de la base au cours des dernières années,
- une étude théorique des mécanismes des autres dispositifs.

2. LE PRIX DE MARCHÉ : PRINCIPAL RISQUE EN PRODUCTION PORCINE

La production porcine est confrontée à trois types de risques, selon la classification de l'OCDE (2000) :

Les risques institutionnels, changements de règles politiques (environnement, accès aux marchés, réforme de la PAC...) ou ruptures de contrats (commercialisation, façonnage, mise à disposition de terres...). Leur gestion relève d'actions politiques ou juridiques.

Les risques pesant sur les facteurs de production : maladie et mortalité des animaux, dégradation ou destruction des bâtiments, perte de quantité ou de qualité de l'aliment, blessure, maladie ou décès affectant la main d'œuvre. Ils sont couverts par l'assurance privée et la sécurité sociale lorsqu'elle existe.

Le risque de rendement : outre les épizooties, rares mais aux conséquences dramatiques, la dégradation du contexte sanitaire des élevages (concentration des animaux, vétusté des bâtiments, suppression des antibiotiques...) accentue l'incertitude sur les rendements. Selon l'importance des pertes, ils relèveront de l'aide publique en cas de catastrophe ou d'assurances, dont certaines sont à l'étude, pour des risques plus diffus.

En fait, le revenu des producteurs de porcs est principalement affecté par le risque de niveau et de variabilité des prix des intrants et des porcs.

2.1. La PAC et le prix du porc

Depuis sa création en 1962, la Politique Agricole Commune est le premier instrument de gestion des risques des agriculteurs européens. En 1992, le « soutien des prix » est remplacé par « le soutien au revenu agricole de l'exploitation ». La réforme de 2003 pousse cette logique à son terme avec le « découplage » entre aides et productions. Destinée à inciter les agriculteurs à raisonner désormais le choix de leurs productions en fonction de leur rentabilité propre, la réforme devrait amoindrir l'effet régulateur de la PAC sur les marchés.

Le commerce du porc à l'intérieur de l'Union européenne est libre, sauf à l'occasion de problèmes sanitaires. Les échanges importants entre les Etats membres tendent vers l'unicité du marché. Les prix sont donc principalement fixés à cette échelle, mais les échanges avec le reste du monde prennent une importance croissante.

Dans l'Union, les mécanismes politiques de régulation des prix du porc sont limités, ceux-ci se formant selon une logique essentiellement libérale. Les restitutions à l'exportation, le seul instrument à effet important, sont menacées pour des raisons budgétaires et par l'évolution des règles à l'OMC.

2.2. Variabilité du prix du porc et de l'aliment

Le prix du porc européen connaît une variabilité importante (Figure 1). Les fluctuations semblent s'amplifier dans la période récente. Elles sont dues :

- Au cycle, mécanisme libéral d'adaptation de l'offre à la demande. Les structures de production se faisant plus rigides (élevages plus grands, plus spécialisés), l'adaptation est moins facile. Le cycle devient plus long et plus irrégulier.

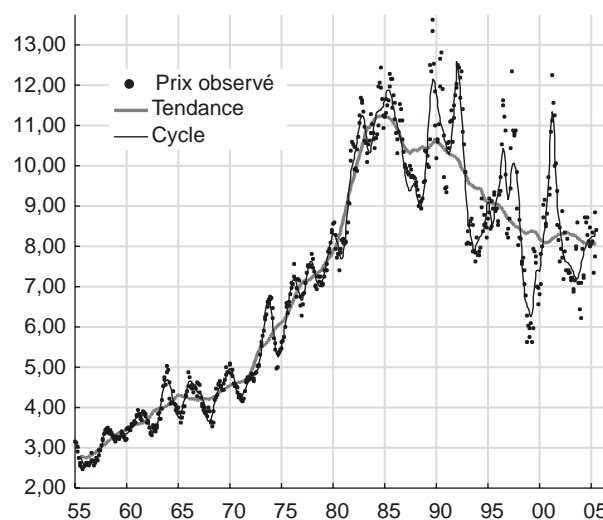


Figure 1 - Prix du porc en France
Prix observé, tendance, et cycle combiné à la tendance (F/kg)

- A la saisonnalité qui trouve ses origines à la fois dans l'offre et la demande,
- A des aléas parfois importants, dus au climat, à des événements politiques et sociaux ou commerciaux, à des épidémies...

De faibles écarts de production ou de demande peuvent produire de grands écarts de prix. La variabilité des prix du porc a des effets sur l'économie de la filière. Elle est plus dure à supporter par les éleveurs les plus fragiles, en particulier ceux qui débudent en période de crise. Les résultats des élevages sont aussi influencés par les fluctuations du prix de l'aliment. La variabilité des résultats a un impact sur les prélèvements fiscaux et sociaux.

3. TROIS GRANDES STRATÉGIES DE GESTION

Un risque est caractérisé par trois composantes dont la connaissance est un préalable à la définition de toute stratégie de gestion des risques (Cordier et Debar, 2004) : son origine (problème sanitaire, climatique, incendie, vol, situation du marché...), sa fréquence et ses conséquences (pertes potentielles).

Les risques dits « indépendants » (grêle, foudre, incendie) n'affectent pas simultanément tous les agents à risques. Ils peuvent être gérés par l'assurance dont le principe est la mutualisation sur un grand nombre d'adhérents des primes pour compenser des pertes qui affectent aléatoirement certains d'entre eux.

A l'opposé, les risques dits « systémiques », comme le prix de marché, affectent simultanément tous les agents. Des choix politiques (soutien des prix, contingentement de la production) ou professionnels (contractualisation) permettent de réduire les fluctuations des prix. Mais quand la variabilité des prix n'est évitée, ni par quota, ni par contrat, la gestion du risque consiste à constater les fluctuations et à en limiter les effets sur le revenu. C'est le cas pour la production porcine en France. Trois stratégies peuvent être mises en œuvre : lisser les fluctuations des prix et recettes, transférer le risque, recourir à des aides publiques exceptionnelles.

3.1. Lisser les prix et les revenus

En fait, le rythme continu de la production porcine et la vente des animaux à la semaine ou toutes les trois semaines assurent déjà un lissage *intra-annuel* naturel du prix de vente du porc. Il est possible d'accentuer ce lissage en payant les éleveurs sur la base d'une moyenne des cours sur quelques semaines ou quelques mois. Par ailleurs, l'étalement des achats et le stockage des matières premières et de l'aliment visent à répartir les prises de risques pour obtenir un prix moyen.

Face à l'évolution cyclique des prix, différents mécanismes permettent de lisser les recettes *inter-annuellement*.

3.1.1. L'épargne professionnelle de précaution

L'épargne de précaution permet de lisser des revenus fluctuants au cours du temps. L'État français incite à la constitu-

tion d'une épargne professionnelle de précaution par deux mécanismes d'épargne défiscalisée : la déduction pour investissement (DPI) depuis 1987, complétée en 2002 par la déduction pour aléas (DPA). Cette épargne est plafonnée à 26 000 € par exploitant, librement répartis entre DPI et DPA, et doit être réintégrée au résultat au bout de 5 ou 7 exercices si elle n'est pas utilisée pour investir ou face à un aléa. La déduction fiscale pèse pour 115 millions d'euros par an dans le budget de l'État auquel s'ajoute une réduction des recettes sociales. Autre outil de lissage, l'assiette triennale peut être appliquée au calcul des prélèvements sociaux (régime de droit commun) et fiscaux (sur option).

Au Canada, de 1991 à 2004, l'incitation a pris la forme d'un abondement public. Le gouvernement fédéral a mis en place le Compte de Stabilisation du Revenu Net (CSRN), de participation individuelle et facultative, permettant aux entreprises agricoles de faire face à des variations de revenu d'ampleur modérée, occasionnées par le marché. Pour chaque dollar que le producteur mettait dans son compte, le gouvernement abondait du même montant. En cas de perte de marge, le producteur pouvait retirer de l'argent de son compte de stabilisation. Les fonds publics étaient versés même sans perte de revenu. Mais en l'absence d'obligation de retrait, les agriculteurs ont utilisé le CSRN comme un placement de retraite. A l'échelle fédérale, 4 milliards de dollars de fonds publics furent accumulés dans les comptes ! Le CSRN a été remplacé en 2004 par le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

3.1.2. Les caisses des groupements de producteurs

Le lissage peut être réalisé au travers de fonds (ou caisses) gérées collectivement par des groupes de producteurs. Différents principes peuvent être adoptés.

La régulation permet un lissage inter-annuel des revenus individuels : les comptes des éleveurs sont individualisés au sein de la caisse et chaque adhérent demeure propriétaire de son épargne. La mutualisation est un cas particulier de l'assurance où le fonds, constitué par les « primes » versées par les adhérents qui en sont dessaisis, appartient au groupe (forme d'auto-assurance d'un groupe). Même si l'utilisation des deux caisses est identique - prélèvements en périodes favorables, versements lors des crises -, le dessaisissement des sommes épargnées (qui ne sont plus des créances acquises) est la condition mise par les services fiscaux pour bénéficier du report d'imposition. Enfin, selon un terme parfois abusivement employé, la péréquation est destinée à compenser les inégalités entre les adhérents d'un groupement qui pourraient survenir du fait de leurs tailles (économies d'échelles, force de négociation) ou de leur situation géographique (frais de transport).

Déjà, suite à la grave crise porcine de 1999, le Conseil de l'UE, sur proposition de la Commission, avait présenté un règlement autorisant la mise en place de « fonds de régulation » (JO C 248 du 29.8.2000) pour permettre aux éleveurs « de faire face aux fluctuations des prix de marché ». Elle autorisait une aide d'État pour couvrir les seuls frais administratifs de mise en place du fonds. Un avis très mitigé

du Comité économique et social (JO C 367 du 20.12.2000) a souligné le faible intérêt pour les éleveurs qui financent ces fonds sans soutien public, avec de plus un engagement à ne pas développer leur production pendant cinq ans. Incitée à poursuivre ses travaux, la Commission a présenté en janvier 2001 une synthèse sur les outils de gestion des risques, notamment l'assurance, dans laquelle elle propose la création de « fonds de mutualisation ».

Depuis 2001, la FNCBV étudie la faisabilité de « caisses de régulation positives », c'est-à-dire abondées avant d'être utilisées, contrairement au dispositif CAT (anciennement Stabiporc). Ce dernier accorde des prêts aux coopératives (60 millions d'euros en 2003, plafonnés à 9 000 € par éleveur), qui les répercutent aux éleveurs sous forme d'avances de trésorerie remboursables. Les caisses « positives » sont gérées par les groupements. Elles reposent sur le lissage du prix payé au producteur volontaire (Figure 2), plus bas que la marché en période de cours hauts (la caisse se remplit), plus élevées quand les cours sont bas (la caisse se vide tant qu'elle contient des fonds). Elles ont deux objectifs : réguler les fortes variations des cours du porc et offrir une solidarité aux éleveurs récemment installés grâce à la mutualisation d'un pourcentage des sommes versées. Outre ce principe de solidarité coopérative, l'intérêt essentiel d'un tel dispositif, en l'absence de participation des pouvoirs publics, est un gain fiscal et social reconnu expressément par l'administration.

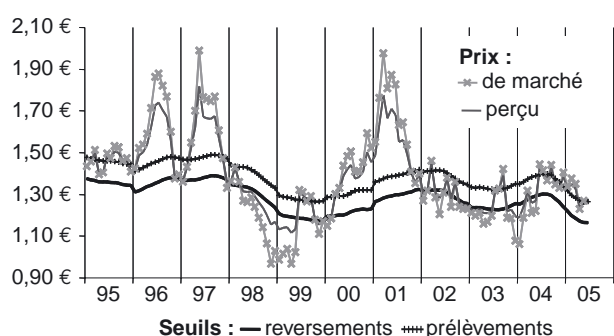


Figure 2 - Exemple de fonctionnement d'une caisse de régulation

3.1.3. Programmes publics de stabilisation du revenu

Le nouveau Programme Canadien de Stabilisation du Revenu Agricole (PCSRA), entré en application en 2004, est désormais le principal programme de gestion des risques de revenu au niveau fédéral. Toutes les entreprises agricoles canadiennes peuvent prétendre à ce dispositif basé sur leur revenu global. Il a deux objectifs principaux : améliorer la stabilité financière face aux premières baisses de revenus et apporter un soutien financier plus fort en cas de baisses plus importantes voire catastrophiques. Le PCSRA stabilise la marge individuelle de l'exploitation par rapport à sa marge de référence¹. Il distingue trois strates : deux de « stabilisation » pour des pertes inférieures à 30 % de la marge de référence, une de « catastrophe » pour des pertes excédant 30 % de la marge de référence.

¹ La marge de référence est la moyenne des marges de production des cinq dernières années, en excluant la marge la plus élevée et la plus basse (moyenne olympique). Les revenus admissibles au calcul de la marge de production comprennent les ventes de produits agricoles et les indemnités d'assurance récolte. Les dépenses admissibles se limitent aux dépenses d'intrants directement liées à la production : aliments, frais vétérinaires, main d'œuvre salariée, électricité...

L'agriculteur choisit le niveau de garantie de sa marge et verse le dépôt correspondant dans un compte pour financer sa contribution en cas de besoin. Le dépôt minimum doit lui permettre de financer sa contribution à la strate « catastrophe ». Lorsque sa marge de l'année est inférieure à sa marge individuelle de référence, le participant peut retirer tout ou partie des sommes qu'il a déposées sur son compte, complétées par les contributions gouvernementales (Figure 3). Les contributions gouvernementales se font au prorata du retrait du dépôt du producteur, jusqu'à épuisement de son dépôt ou jusqu'à ce qu'il retrouve 100 % de sa marge de référence.

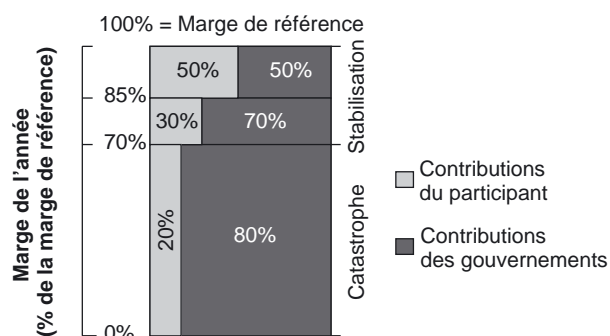


Figure 3 - Principe du PCSRA et strates de protection

Le coût de la stabilisation du revenu est partagé entre les gouvernements et le participant. Plus les pertes sont importantes, plus la contribution relative du gouvernement est forte. Celle-ci est financée à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement provincial. En l'absence de baisse de marge, aucune contribution gouvernementale n'est versée au participant et le dépôt du producteur reste intact sur son compte pour assurer la protection du revenu de l'année suivante.

Des critiques notent que le PCSRA pourrait pousser les producteurs à adapter la structure juridique de leur exploitation pour maximiser les transferts publics, en séparant les productions pour éviter que leurs résultats ne se compensent. D'autre part, il encouragerait les comportements à risques, la bonne gestion limitant l'aide publique. Enfin, le budget annuel de 1,1 milliard de dollars pourrait se révéler insuffisant.

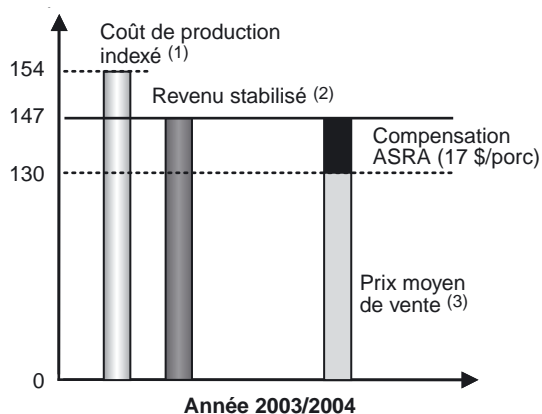
3.2. Transférer les risques

3.2.1. Au marché de l'assurance

Le principe de l'assurance est la cession du risque à un tiers moyennant le paiement d'une prime. Les assurances agricoles sont généralement largement subventionnées par les Pouvoirs publics en raison des particularités des risques en agriculture : corrélations (une crise affecte simultanément tous les producteurs de la zone de marché), asymétrie de l'information (le producteur connaît mieux son risque que

l'assureur), comportements de recherche de rente (le producteur cherche à maximiser le « rendement » de son assurance, i.e. les compensations reçues par rapport aux primes payées, quitte à prendre des risques). De plus, l'intérêt pour les agriculteurs de s'assurer dépend de l'existence d'aides publiques exceptionnelles.

Au Québec, le risque de prix est couvert par l'Assurance Stabilisation du Revenu Agricole (ASRA). Disponible pour un grand nombre de productions animales et végétales, dont un programme « porcelets » et un programme « porcs », l'ASRA a été mise en place en 1981. Elle vise à « stabiliser » le revenu en fonction d'un objectif de rémunération minimale de la main d'œuvre familiale. Moyennant le paiement d'une prime d'adhésion annuelle par porc, l'entreprise agricole est garantie de percevoir au minimum, quel que soit le prix de marché, un « revenu stabilisé », calculé sur la base du coût de production déterminé pour une ferme porcine type. Lorsque le prix de vente est inférieur au revenu stabilisé, l'ASRA verse au producteur une compensation qui comble intégralement l'écart entre les deux valeurs (Figure 4). Sinon le producteur ne reçoit aucune compensation et perçoit le prix de marché. Le revenu stabilisé et le prix de vente sont des références collectives et les élevages à coût de production bas peuvent percevoir des compensations sans subir de pertes.



(1,2) données de référence collectives
(3) enquêtes

Figure 4 - Versement de compensations par l'Assurance Stabilisation du Revenu Agricole québécoise

L'éleveur adhérent à l'ASRA perçoit un bénéfice d'un paiement plus stable que le prix de marché et très souvent supérieur. Sur les dix dernières années, selon nos calculs, le producteur québécois a reçu une compensation moyenne de 13,73 CAD par porc contre une cotisation de 4,97 CAD. Le gain net moyen est de 8,76 CAD par porc, soit 5,60 € par porc ou 6 cts€/kg carcasse (1 CAD = 0,64 €). Tous les porcs québécois sont assurés.

Financièrement, chaque fonds ASRA par production est indépendant et doit s'équilibrer. La prime annuelle d'assurance est calculée en fonction des compensations versées les années précédentes et du niveau du fonds d'assurance (Figure 5). Les producteurs paient le tiers de la prime annuelle, les gouvernements paient le complément et les frais d'administration. Face à l'OMC, l'ASRA serait protégée, selon l'Union des

Producteurs Agricoles, par un jugement qui statue que « la subvention au produit brut n'est pas transmissible au produit transformé au regard du commerce de la viande ». Or, le Québec n'exporte que de la viande de porc. De plus, la règle de *minimis* permet d'exclure les aides couplées de la Mesure Globale de Soutien si elles représentent moins de 5 % de la valeur de la production du produit concerné.

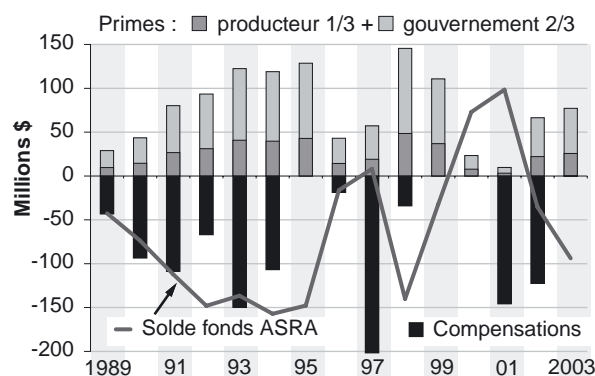


Figure 5 - Evolution des primes d'adhésion, des compensations versées et du fonds ASRA

En France, malgré la vocation initiale du FNGCA (Fonds national de garantie des calamités agricoles) en 1964 de « favoriser le développement de l'assurance », les assurances agricoles ont connu, jusqu'à ces dernières années, un développement très limité. La grêle, par son caractère très aléatoire, était le principal risque pris en charge par l'assurance privée. Depuis mars 2005, un décret instaure le subventionnement par le FNGCA des primes d'assurances récolte pour les cultures de vente face aux aléas climatiques (grêle, gel, sécheresse, inondation). Pour inciter les exploitants à s'assurer, alors que le FNGCA est maintenu, ceux qui n'adhéreront pas au système dans les trois ans bénéficieront toujours de l'appui du fonds mais à 50 % seulement.

3.2.2. Aux marchés financiers

Le transfert du risque de revenu ou de prix s'opère principalement au travers des Marchés à Terme (MAT). Deux marchés à terme proposent des contrats sur le porc : Hanovre depuis 1998 et Chicago depuis 1961, celui-ci proposant aussi des options.

Un marché à terme est une Bourse où s'échangent sous forme de contrats non pas des quantités physiques, comme sur les marchés ordinaires (dit spot) mais des promesses : pour l'acheteur, d'acheter une quantité donnée à une date donnée et à prix donné, et pour le vendeur, de vendre cette quantité à ce prix à cette même date. En général, les intervenants dénouent leur position avant l'échéance. Le MAT doit faire intervenir de nombreux opérateurs qui ont des objectifs de lissage opposés : se protéger contre une baisse ou une hausse des prix. Mais l'intervention de spéculateurs à la logique purement financière est indispensable pour accroître la liquidité du marché, c'est-à-dire l'importance des transactions.

La couverture par les contrats à terme doit permettre de fixer un prix plusieurs mois à l'avance : les pertes sur le marché

Le 15 juillet, les porcs entrent en engraissement.

Coût de revient prévisionnel estimé à 1,35 €/kg carcasse → prix d'objectif : 1,20 €/kg + 0,15 plus-value.

Sur le marché à terme			
15 juillet	Vente de contrats échéance Nov.		1,45 €
	Base espérée		-0,25 €
	Prix d'objectif de l'éleveur		1,20 €
15 novembre	Achat de contrats échéance Nov.	1,25	1,65
	Gain/Perte (A)	+ 0,20	- 0,20
Au Marché du Porc Breton			
15 novembre	Vente des porcs produits (B)	1,00	1,40
	L'éleveur perçoit (A) + (B)		
	soit son P.O.	1,20	1,20
	+ la plus value (0,15)	1,35	1,35

Deux remarques :
 1 La couverture est parfaite si la base est prévisible
 2 L'éleveur perçoit le même prix que les cours montent ou descendent

Figure 6 - Exemple de couverture de prix sur le MAT

physique sont théoriquement compensées par les gains sur le MAT, et inversement (Figure 6). Ceci est possible à l'échéance si l'écart entre les deux marchés, la base, est connu et stable. La base s'explique par des écarts de qualité, la valeur du transport, les spécificités des marchés physiques. En fait, le risque spéculatif sur le prix est remplacé par un risque d'erreur sur la base.

Les options s'appuient sur le MAT, mais s'apparentent dans l'esprit aux assurances : le titulaire paie une prime pour être protégé contre une évolution défavorable des prix. Il prend pour cela une option sur une transaction sur le MAT. Si les prix spot évoluent favorablement, il n'exerce pas son option et perd uniquement le montant de la prime.

Depuis 20 ans, l'intérêt de recourir aux marchés financiers pour gérer le risque de prix du porc fait l'objet d'études approfondies (Rieu, 1984 ; CCA, 1989 ; Roguet et Rieu, 2004). L'analyse des données de la Bourse de Hanovre en montre les limites. Ainsi, la base rapprochée entre la Bourse de Hanovre et le Cadran est très fluctuante, ce qui réduit nettement la précision de la couverture. De plus, la liquidité est faible, avec en moyenne 1600 contrats annuels équivalant à 4 % de la production porcine allemande ou moins de 1 % de la production européenne. L'horizon de fixation du prix à terme est court : le marché ne s'anime réellement que trois mois avant l'échéance. Enfin, l'utilisateur doit gérer la complémentarité des deux marchés (à terme et spot), savoir diversifier ses périodes de couvertures, connaître parfaitement sa base, renoncer à la hausse de prix sur le marché au comptant et gérer d'importantes variations de trésoreries.

Le Canada et les États-Unis proposent aux agriculteurs des systèmes leur facilitant l'accès aux MAT. Ainsi, depuis 1999, le Service de Gestion de Risque du Marché (SGRM) de la Fédération des Producteurs de Porcs du Québec (FPPQ) offre au producteur deux possibilités pour gérer son risque de prix : utiliser le MAT de Chicago en lui servant d'intermédiaire ou prendre un contrat à livraison différée (CLD) qui lui garantit un prix fixé à l'avance. Le SGRM utilise les prix des contrats à terme pour fixer le prix des CLD, négocie des contrats à terme pour se protéger. En France, face à la demande de

garantie de prix d'une partie de ses adhérents, un groupement de porcs teste actuellement cette démarche (Allain, 2005).

3.2.3. A la filière

Selon son aversion au risque, un producteur va être plus ou moins enclin à le transférer à la filière, avec, en contrepartie, une perte d'indépendance. Celle-ci dépend du type de contrat. Dans un contrat de commercialisation, le producteur s'engage à vendre un produit à un certain prix (fixé ou à terme) à un acheteur, avant que ce produit ne soit prêt à être commercialisé. Le producteur conserve l'entière responsabilité des décisions pendant la phase de production. Dans un contrat de production, le producteur donne à l'acheteur du produit un contrôle considérable sur le processus de production : intrants à utiliser, qualité et quantité du produit final. Enfin, l'intégration déconnecte complètement le producteur du marché.

3.3. Mesures conjoncturelles et aides exceptionnelles publiques

Certains risques relèvent de la responsabilité individuelle des agriculteurs (aléa courant) ou de la gestion collective par les professionnels (aléa moyen). Mais face à des aléas exceptionnels, l'intervention des pouvoirs publics répond au principe de solidarité nationale et vise à limiter la disparition d'exploitations fragilisées qui hypothéqueraient le potentiel de production.

En France des aides publiques exceptionnelles doivent permettre aux agriculteurs de traverser des périodes particulièrement difficiles. Créé en 1990 par convention entre les Pouvoirs publics et le Crédit agricole, le Fonds d'Allègement des Charges financières (FAC) prend en charge les intérêts des échéances de prêts professionnels à moyen et long termes. En 2003, la production porcine a obtenu 10 millions d'euros du FAC (5 M° « conjoncture » et 5 M° « canicule »). En période de crise, les agriculteurs les plus fragilisés peuvent aussi prétendre à des mesures d'allègement des charges sociales (Agridiff). Depuis 2003, les aides aux agriculteurs

en difficulté et le FAC font l'objet d'une ligne budgétaire commune dotée de 35 millions d'euros en 2003 et de 21,83 millions d'euros en 2004.

Enfin, le FNGCA est un fonds de solidarité, alimenté à parts égales par la solidarité nationale et professionnelle. En cas de calamités agricoles, le FNGCA verse des indemnités sur la base d'une moyenne forfaitaire départementale dans le but d'aider l'exploitation à surmonter l'aléa, sans pour autant compenser ses pertes réelles.

4. PERSPECTIVES : QUELS DISPOSITIFS ENVISAGER POUR LA PRODUCTION PORCINE FRANÇAISE ?

Sur le plan international, la « participation financière de l'Etat à des programmes de garantie des revenus » est encadrée par l'OMC. Dans l'UE, les aides d'Etat « expressément acceptables » dans le secteur agricole sont strictement définies. La Commission et le Conseil de l'UE réfléchissent à la gestion des risques en agriculture. Mais on perçoit bien qu'ils préfèrent favoriser l'utilisation des outils fondés sur le marché (assurance, marchés à terme, agriculture sous contrat) et contenir tout engagement budgétaire.

En France, comme dans le reste de l'UE, les soutiens offerts par la PAC ont longtemps dispensé les professionnels et les Pouvoirs publics d'insister sur les outils de gestion des risques agricoles. La conjonction d'un accroissement des risques et d'une réduction des soutiens publics conduit le gouvernement à intégrer la gestion des risques dans le projet de Loi d'Orientation Agricole, avec la proposition de créer une Agence de gestion des risques agricoles.

Face au risque de prix et de revenu en production porcine, les outils de gestion à concevoir dépendent des attentes des producteurs et du degré d'implication des Pouvoirs publics. La stabilité des prix est-elle largement réclamée, par qui et à quel coût ? Une intervention des Pouvoirs publics est-elle envisageable, à quel échelon institutionnel (national ou européen), sous quelle forme (aides directes ou économies d'impôts) et pour quel montant ? Entièrement privés ou soutenus par les Pouvoirs publics, les outils de gestion des risques suivants allient efficacité et simplicité.

4.1. Organisation de la mise en marché

Au Québec, l'encan se veut un outil de gestion du risque de prix. Conformément à la loi, tous les porcs produits sont mis en marché selon une organisation unique gérée par les producteurs. Celle-ci entend garantir un prix rémunérateur pour les producteurs en renforçant leur pouvoir de négociation face à des acheteurs très concentrés, tout en réduisant les coûts de commercialisation (transport, affectation). Mais le revenu des éleveurs québécois est d'abord protégé par l'ASRA. Et cette mise en marché centralisée paraît difficilement compatible avec l'organisation française en filières qui associent producteurs et abatteurs.

Au sein des filières par contre, la rémunération des producteurs ou d'une partie d'entre eux (récents investisseurs ou

élevages passagèrement fragilisés) pourrait être moins liée au marché à court terme, à l'image de ce qui se fait au Danemark. Des contrats à livraison différée et à prix garantis pourraient aussi être proposés aux éleveurs qui le réclament. Certains clients de l'aval semblent d'ailleurs intéressés par des prix moins fluctuants. Ces systèmes supposent un effort supplémentaire d'organisation et de gestion de la part des structures de commercialisation pour fixer le prix en limitant le risque de décrochage vis-à-vis du marché, et de responsabilité pour obtenir de tous les disciplines nécessaires.

4.2. Provision pour fluctuation du chiffre d'affaires

On peut imaginer de desserrer les limites des dispositifs fiscaux de lissage existants. La durée sur laquelle est calculée l'assiette fiscale pourrait être allongée de trois à cinq ans, en raison de l'allongement du cycle du porc. Les plafonds de la DPI et DPA pourraient être relevés et la durée de reprise allongée, dans la mesure où les prélèvements sociaux et fiscaux restent affectés par la conjoncture.

Cordier et al. (2002) ont proposé une « provision pour perte systémique sur le chiffre d'affaires ». Pour satisfaire aux règles comptables et fiscales, seule la partie systémique du risque, sur laquelle le producteur n'a aucun contrôle, est prise en compte. Un calcul permet d'éliminer les pertes qui seraient dues à son manque d'efficacité technique. Un autre calcul permet ensuite d'équilibrer la provision et de s'assurer que les provisions constituées sont reprises sur le long terme, en moyenne.

4.3. Fonds de mutualisation

Présenté sur le principe comme une assurance du risque de prix, le fonds de mutualisation pourrait obtenir le subventionnement de la prime (prélèvement par porc assuré) par les Pouvoirs publics à hauteur de 50 % comme le propose le règlement européen. Le prix garanti ne serait pas un coût de production comme pour l'ASRA ce qui en ferait un dispositif de soutien, mais un prix « seuil » dépendant du prix du porc et de l'aliment. Les modalités précises du dispositif restent à établir.

CONCLUSION

Face au risque systémique de prix, concevoir des dispositifs de gestion est compliqué pour un résultat incertain, notamment en l'absence de participation financière des Pouvoirs publics.

Mais finalement, la variabilité des cours est-elle un réel problème ? Pour qui ? Individuellement, les éleveurs qui ont une forte aversion au risque sont déstabilisés par les fluctuations des prix, et plus généralement, la gestion de ces fluctuations nécessite du temps, des compétences et a un coût financier. Collectivement, le cycle du porc fragilise les récents investisseurs et accélère la concentration des structures avec en conséquence un risque pour le potentiel de production national si les quantités produites par ceux qui cessent leur activité ne peuvent plus l'être par ceux qui les remplacent. Aussi,

devant la difficulté de proposer des outils à vocation générale, ne faudrait-il pas imaginer des dispositifs privilégiant la protection des éleveurs récemment installés ou transitoirement fragilisés ?

Les outils de gestion doivent être raisonnés en fonction d'objectifs précis et selon les acteurs (producteurs, groupement, aval) les mieux à même de les valoriser. Leur efficacité (gains par rapport aux coûts de conception, mise en place, gestion et utilisation) doit être mesurée. Les groupements, à travers les fonds de mutualisation ou la contractualisation de

tout ou partie de leur production, ont un rôle déterminant à jouer.

Quoi qu'il en soit, les politiques de gestion des risques ne remplaceront pas les politiques de soutien du revenu et sont impuissantes face à l'érosion des revenus sur le long terme. Mais là aussi, l'organisation de la commercialisation doit jouer son rôle.

Cette étude a bénéficié des soutiens financiers de l'OFIVAL et de l'ADAR.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allain S., 2005. Nouveau service Marché à Terme d'Arca, Prévoyez votre prix de vente. ARCA magazine N°22, septembre 2005, 14.
- Compagnie des Commissionnaires Agréés de la Bourse de Paris, 1989. Faisabilité et opportunité d'un marché à terme dans le secteur porcin en France. Rapport de synthèse, 30 pages.
- Cordier J., Guinvarc'h M., Mouchet C., 2002. Gestion des risques systémiques agricoles. Une provision pour fluctuation du chiffre d'affaires. Revue Française de Comptabilité, N°341, 35-38.
- Cordier J. et Debar J.C., 2004. Gestion des risques agricoles : la voie nord-américaine. Quels enseignements pour l'Union européenne ? Club Déméter, Cahier n°12, 70 pages.
- OCDE, 2000. Gestion des risques en matière de revenu dans le secteur agricole. Les éditions de l'OCDE, Paris, 163 pages.
- Rieu M., 1984. Marché à terme : une assurance tous risques ? Baromètre Porc N°96, Décembre 1984.
- Roguet C. et Rieu M., 2004. Des marchés financiers pour gérer le risque de prix du porc : mythe ou réalité ? Viandes Prod. Carnés, Vol. 24(2), 1-6.
- Roguet C., van Ferneij J. P., Rieu M., 2005. Le porc au Canada : les systèmes de gestion du risque de revenu des agriculteurs ; les exportations et les exportateurs sur le marché mondial. Rapport d'étude, convention ITP/Ofival, 106 pages.